

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>19</i>
<i>Représentés :</i>	<i>1</i>
<i>Absents :</i>	<i>3</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>20</i>

Séance publique du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-deux, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Sébastien FABRE

**Délibération n°
DL20241208**

**AUTORISATION D'OUVERTURE CINQ DIMANCHES EN
2025**

Conformément à l'article 5 3131-21 du code du travail et selon l'accord pris entre l'Etat et les partenaires sociaux en matière de dérogation au repos dominical, la commune d'Olemps souhaite autoriser l'ouverture certains dimanches de l'année 2025 pour les commerces de l'ensemble des branches d'activités alimentaire et non alimentaire.

Les dimanches concernés seraient les suivants :

- Le dimanche 12 janvier ;
- Le dimanche 29 juin ;
- Le dimanche 23 novembre
- Le dimanche 14 décembre
- Le dimanche 21 décembre

Un courrier de sollicitation a été envoyée à l'ensemble des partenaires.

Le conseil municipal est invité à autoriser l'ouverture des commerces selon les modalités vues ci-dessus pour l'année 2025.

Où l'exposé de M. Pascal PRINGAULT, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. **D'autoriser** l'ouverture des commerces selon les modalités vues ci-dessus pour l'année 2025
2. **D'adopter** à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20241218-7_DL20241208-DE
Reçu le 19/12/2024

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Sébastien FABRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien FABRE', written in a stylized, cursive manner.



Délibération certifiée exécutoire par :	
- Sa transmission en Préfecture le :	19 DEC. 2024
- Sa publication :	
o Affichée le :	19 DEC. 2024
o Retirée le :	